

Procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 06 juillet 2024

Etaient présents : Messieurs BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.JOSSET.

Mesdames MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CAFFIAU.DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : M. CHATELAIN à Mme MERCIER, M. WERY à M. BADIDI et Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absent excusé : Messieurs ASCONE et RAVIDAT.

Absents : Mmes BOURAINE.DELPLANQUE-GABET et MALINGRE et Messieurs CHATELAIN.WERY et CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : Mme MERCIER. .

Après avoir effectué l'appel des membres présents et constaté que le quorum était atteint, en préambule, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) du Plan Mercredi et de son règlement intérieur.

Monsieur le Maire rappelle qu'une activité périscolaire dénommée Plan Mercredi, sera mise en place dès le 04 septembre 2024 tous les mercredis matins (hors vacances scolaires). Un comité de pilotage a dû créer le Projet Educatif Territorial (PEDT). Ce dernier avait pour mission de définir les besoins des parents et des enfants, d'élaborer les projets éducatifs et pédagogiques relatifs au Plan Mercredi, de créer le règlement intérieur et de définir les tarifs appliqués aux enfants de la commune et aux extérieurs comme ci-dessous :

	0€ à 370€	371€ à 499€	+ 500€
Avesnelles	2€	3€	4€
Extérieurs	5€	6€	7€

Vote à l'unanimité.

Révision des loyers du Syndicat Mixte des Cours d'Eau.

Monsieur le Maire signale que les loyers des locaux sis 31 rue Charles Séry occupés par le Syndicat Mixte des Cours d'Eau n'ont pas été revalorisés à la date anniversaire du bail pour cette année.

En conséquence, après avoir simulé la revalorisation pour 2024 comme ci-dessous, Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer cette augmentation de loyer.

$$\begin{aligned} & \text{La révision de loyer pour 2024 est de } 44.49 \text{ €} \\ & (\text{loyer } 2023 * \text{ICC } 2023 / \text{ICC } 2022) = (829.95 * (2162 / 2052)) = 874.44 \text{ €} \end{aligned}$$

Vote à l'unanimité.

ESTER en justice au nom de la commune.

Suite à l'affaire en justice qui oppose la commune à un ancien élu (depuis le 11 mai 2022) et pour laquelle un jugement a été prononcé le 21 juin 2023, la commune a fait appel sur l'ensemble des dispositions civiles. A cet effet, Me Emmanuel RIGLAIRE assurera la défense des intérêts de la commune dans l'affaire en cours à la Cour d'Appel de DOUAI.

Vote à l'unanimité.

Suppression de la régie d'avance 25 « Jeux, fêtes et menues dépenses ».

M. RIGAUT Romain, conseiller aux décideurs locaux du ministère des finances a fait le point sur les régies de la commune lors de sa venue en date du 27 juin 2024.

En effet, il s'avère que la régie d'avance n°25 « jeux, fêtes et menues dépenses » n'est plus d'actualité.

Cette régie ayant été créée par délibération, en date du 17 décembre 1968, doit être supprimée par délibération.

Vote à l'unanimité.

Approbation de mise à disposition du dossier de la procédure d'expropriation du 29 rue du Mont Inculte pour consultation publique.

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste concernant les parcelles cadastrées D 565 et D 588, sises 29 rue du Mont Inculte ont été engagées le 14 avril 2023.

Pour la continuité de la procédure, un dossier élaboré par l'Agence de Développement et d'Urbanisme et un registre pour y notifier des remarques seront mis à disposition du public pour une période de trente jours à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vote à l'unanimité.

Liste des actes paraphés par délégations du Maire :

- Néant.

Questions diverses, Néant.

Fin de la séance à 19 h 05.